

LES NIVEAUX D'HABILITATION ELECTRIQUE

(source : *L'habilitation électrique*, ED 6127 de l'INRS, décembre 2012)

Les niveaux pour lesquels nous ne proposons pas de formation sont indiqués en rouge.

La norme NF C 18-510 définit les différents **symboles d'habilitation**.

L'habilitation est symbolisée de manière conventionnelle par des **caractères alphanumériques** et, si nécessaire, un **attribut** :

- le 1^{er} caractère indique le **domaine de tension concerné**,
- le 2^{ème} caractère indique le **type d'opération**,
- le 3^{ème} caractère est une lettre additionnelle qui précise la **nature des opérations**.

Système de classification des habilitations électriques			
1 ^{er} caractère	2 ^e caractère	3 ^e caractère	Attributs
B : basse et très basse tension	O : travaux d'ordre non électrique	T : travaux sous tension	Essai
H : haute tension	1 : exécutant opération d'ordre électrique	V : travaux au voisinage	Vérification
	2 : chargé de travaux	N : nettoyage sous tension	Mesurage
	C : consignation	X : spéciale	Manœuvre
	R : intervention BT générale		
	S : intervention BT élémentaire		
	E : opérations spécifiques		
	P : opérations sur les installations photovoltaïques		

Tableau de synthèse des niveaux d'habilitation

BT = très basse tension et basse tension **HT** = haute tension

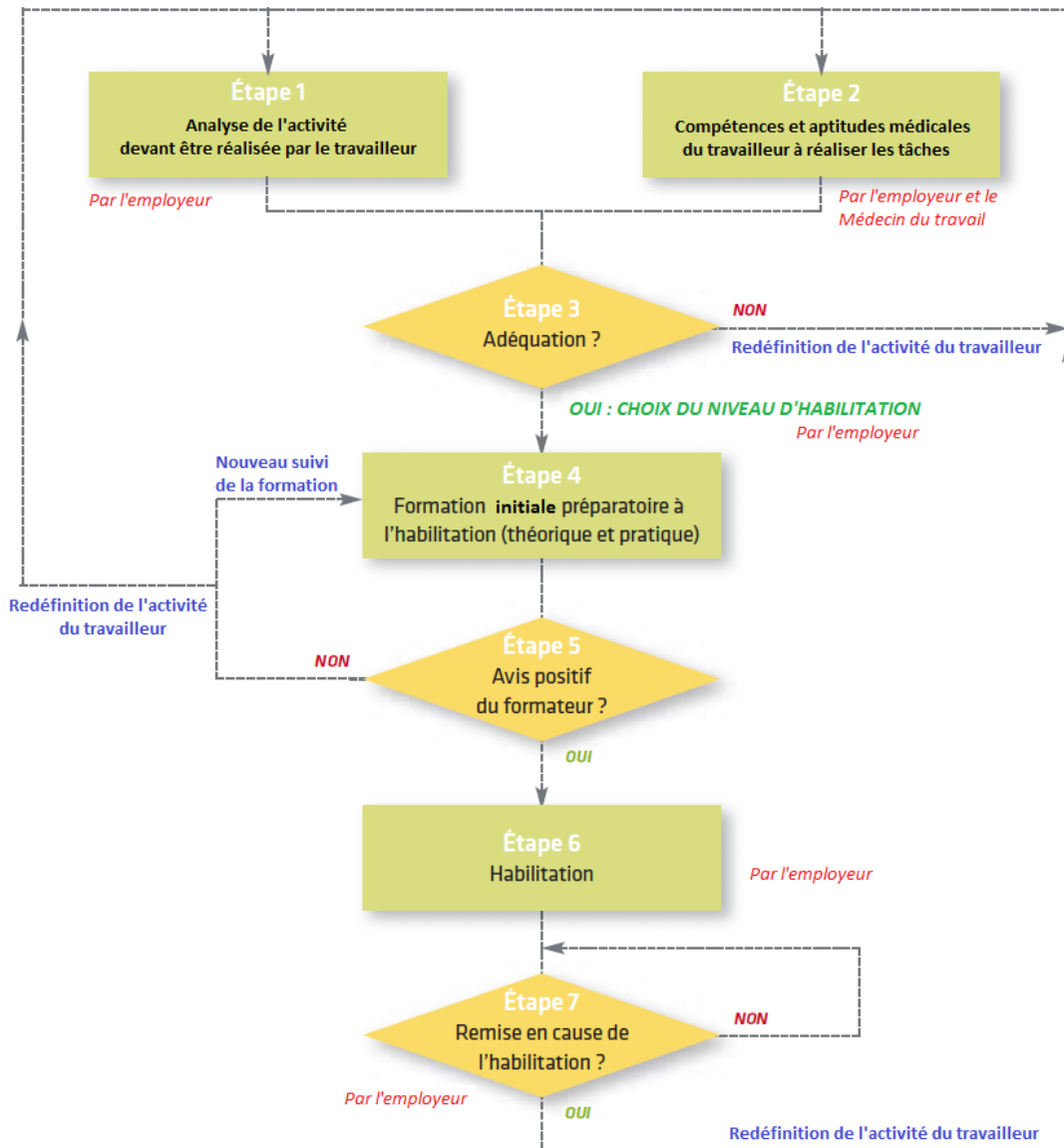
	Domaine de tension	Opérations d'ordre non électrique	Travaux d'ordre électrique		Autres opérations				
			Exécutant	Chargé de	Chargé de consignation	Chargé d'intervention	Spécifiques	Photovoltaïques	Spéciales
Hors tension	BT	B0 (1)	B1	B2	BC	BR BS (3)	BE (5)		B1X B2X
	HT	H0 (1)	H1	H2	HC		HE (5)		H1X H2X
Voisinage simple	BT	B0 (2)	B1	B2	BC	BR BS (3)	BE (5)	BP BR Photovoltaïque	B1X B2X
	HT	H0 (2)	H1	H2	HC		HE (5)	HP	H1X H2X
Voisinage renforcé	BT		B1V	B2V	BC	BR (4)	BE (5) B2V Essai	BP BR Photovoltaïque	B1X B2X
	HT	H0V (2)	H1V	H2V	HC		HE (5)	HP	H1X H2X
Sous tension	BT		B1T, B1N	B2T, B2N					
	HT		H1T, H1N	H2T, H2N					

- (1) Uniquement pour *le Chargé de chantier* réalisant des opérations concourant à l'exploitation et à la maintenance de l'installation ou de l'ouvrage électrique.
- (2) Uniquement pour les opérations concourant à l'exploitation et à la maintenance de l'installation ou de l'ouvrage électrique. Les autres opérations d'ordre non électrique sont interdites.
- (3) Le BS ne peut intervenir qu'en absence de voisinage et hors tension.
- (4) En présence de tension pour certaines opérations de connexions et de déconnexions.
- (5) Les symboles BE et HE doivent être complétés par un attribut (Essai, Vérification, Mesurage ou Manœuvre)

Symboles d'habilitation correspondant aux tâches et environnements électriques les plus courant

Activités	Symboles
Aucune opération d'ordre électrique n'est réalisée mais accès à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (accès réservé aux électriciens). <i>Travailleurs</i> : peintre, maçon, serrurier, agent de nettoyage... ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur, pas de remplacement de lampe, fusible... mais uniquement des travaux de peinture, maçonnerie...	BO HO, HOV
Intervention élémentaire sur des circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A courant alternatif). Types d'opérations : - remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volets roulants..., - remplacement de fusibles BT, réarmement de protections, - remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur, - raccordement sur borniers (dominos...) en attente, - réarmement d'un dispositif de protection. <i>Travailleurs</i> : gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre...	BS
Manœuvre de matériel électrique pour réarmer un disjoncteur, relais thermique..., mettre hors ou sous tension un équipement, une installation. <i>Travailleurs</i> : informaticiens, gardien, personnel de production... réalisant uniquement ce type de manœuvre.	BE Manœuvre HE Manœuvre
Intervention générale d'entretien et de dépannage sur des circuits (maxi 1000 V et 63 A courant alternatif). Types d'opérations : - recherche de pannes, dysfonctionnements, - réalisation de mesures, essais, manœuvres, - remplacement de matériels défectueux (relais, bornier...), - mise en service partielle et temporaire d'une installation, - connexion et déconnexion en présence de tension (maxi 500 V en courant alternatif). <i>Travailleurs</i> : électricien confirmé du service maintenance, dépanneur...	BR
Travaux sur les ouvrages et installations électriques. Types d'opérations : - création, modification d'une installation, - remplacement d'un coffret, armoire, - balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux (uniquement pour le chargé de), - etc.	<i>Exécutant</i> B1, B1V H1, H1V <i>Chargé de</i> B2, B2V H2, H2V
Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique.	BC, HC
Autres opérations de type essais, vérifications, mesures, opérations sur installation photovoltaïque, batteries...	Voir NF C 18-510

Étapes de la démarche d'habilitation du travailleur et du suivi de son adéquation avec les tâches réalisées



Principe du recyclage et du suivi de l'adéquation de l'habilitation avec les tâches réalisées

